



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

« CULTURES MARINES »

SESSION 2009

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

EPREUVE E2.1

GESTION

CORRIGE

A1 : 16 points**Document 1**

Tableau de répartition des charges

Charges à répartir		Frais administratifs et généraux	Activité « huîtres »	Activité « coques »
Nature	Montants			
Répartition primaire				
Achats et appro	116 696	/	105 026,40	11 669,60
Services ext.	93 421	9 342,10	32 697,35	51 381,55
Impôts	5 975	5 975,00	/	/
Charges personnel	142 286	23 714,33	71 143,00	47 428,67
Amortissements	57 082	5 708,20	39 957,40	11 416,40
Charges financières	17 038	17 038,00	/	/
Totaux après répartition primaire	432 498	61 777,63	248 824,15	121 896,22
Répartition secondaire :				
Frais adm et généraux		- 61 777,63	43 244,34	18 533,29
Totaux après répartition secondaire		0	292 068,49	140 429,51

A2 : 8 points**Document 2****Tableau des résultats par secteur**

	Huîtres	Coques
Produits d'exploitation	331 305,00	222 080,00
Charges indirectes	292 068,49	140 429,51
Résultat (en €)	39 236,51	81 650,49
Résultat (en % des produits)	11,84%	36,77%

A3 : 2 points

L'activité coque est beaucoup plus rémunératrice (cycle de production beaucoup plus court) mais c'est également une activité plus aléatoire du fait de l'approvisionnement en naissains (pas de structure d'écloserie).

B1 : 5 points

Document 3
Plan d'amortissement

Désignation : Matériel de cuisson
Date d'acquisition : 01/04/2009
Date de mise en service : 1/04/2009
Méthode d'amortissement : linéaire
Durée d'amortissement : 5 ans

Années	Base d'amortissement	Taux	Dotation	Cumul	Valeur comptable nette
2009/10	36 620	20%	7 324	7 324	29 296
2010/11	36 620	20%	7 324	14 648	21 972
2011/12	36 620	20%	7 324	21 972	14 648
2012/13	36 620	20%	7 324	29 296	7 324
2013/14	36 620	20%	7 324	36 620	0

Document 4

B2 : 5 points

Tableau de remboursement de l'emprunt
(remboursement par annuités constantes)

Nominal : 29 500
Taux d'intérêt annuel : 5,80%
Montant de l'annuité : 6 965,13

Années	Capital dû avant échéance	Annuités			Capital dû avant échéance
		Intérêts	Capital	Total	
2009	29 500,00	1 711,00	5 254,13	6 965,13	24 245,87
2010	24 245,87	1 406,26	5 558,87	6 965,13	18 687,00
2011	18 687,00	1 083,85	5 881,28	6 965,13	12 805,72
2012	12 805,72	742,73	6 222,40	6 965,13	6 583,32
2013	6 583,32	381,83	6 583,30	6 965,13	0

B3 : 10 points Document 5**Tableau de comparaison de financement**

1) EMPRUNT	
Sorties de trésorerie	Total
Apport personnel	7 120
Remboursement de capital	29 500
Intérêts	5 325,67
Total des sorties brutes	41 945,65
Economies fiscales sur amortissements(a)	12 206,65
Economies fiscales sur intérêts(a)	1 775,22
Total des sorties nettes	<u>27 963,78</u>
2) CREDIT BAIL	
Sorties de trésorerie	Total
Loyers	44 700
Rachat	1 831
Total	46 531
Economies fiscales sur loyers (a)	14 900
Total des sorties nettes	<u>31 631</u>

B4 : 2 points

L'emprunt est moins onéreux que le crédit bail, il permet d'économiser 3 667,22 €. Par contre le crédit bail ne nécessite pas d'apport initial.

C : 12 points DOCUMENT 6

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	21071	04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
03A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	06A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
03B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	07	Achats en franchise	0037
03C	Régularisations (Important : cf. notice)	0036	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
			7B	Régularisations (Important : cf. notice)	0039
21071			17914		
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE		Base hors taxe		Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %	0206			
09	Taux réduit 5,5 %	0105	21071		1159
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		4088
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)		5247
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	
TVA DEDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		539
20	Autres biens et services		0702		1852
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])		0059		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
23	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %				
24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)				23911
CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	2856
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999
			31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (Noubliez pas de joindre le règlement correspondant!)	2856

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

TVA à reverser : $5\,840,80 - (6/20 \times 5840,80) = 4088,56$

TVA déductible : $11860 - 3350 = 8510$

$8510 \times 0,196 = 1667,96 + 3350 \times 0,055 = 184,25$ soit 1852

0906-CM GM 21-CORRIGE